



curé de Lausanne fit appel aux fidèles; on se cotisa, on acheta des étoffes, on fabriqua des vêtements; on put même ajouter à la ration officielle quelques adoucissements bien appréciés de nos militaires; visites, encouragements, consolations, rien ne fut ménagé. Et lorsqu'il arrivait en gare quelque convoi militaire, c'était encore M. le curé qui envoyait des secours pour le voyage.

Quand notre épreuve fut finie, tous les organes officiels célébrèrent à l'envi la gloire du gouvernement suisse, qui s'était, en effet, montré hospitalier, mais qu'il fallait pourtant indemniser. Aucun ne remercia l'excellent curé de Lausanne qui avait tout donné gratis. Je suis donc heureux que l'avènement de ce digne prêtre à l'évêché de Fribourg nous donne l'occasion de rappeler au souvenir de la France, un de ses amis les plus dévoués.

## CONFÉDÉRATION

**Le départ de M. Künzli pour le Tessin** paraît avoir été contremandé dans l'après-midi d'hier. Le Conseil fédéral, réflexion faite, a renoncé à envoyer de nouveau son commissaire à Bellinzone.

Les Tessinois pourront donc vaquer à la votation de dimanche sans avoir l'œil du colonel argovien braqué sur eux. Mais la Confédération n'en continue pas moins à veiller en bonne mère aux intérêts de son Benjamin radical.

**Le Comité radical tessinois** vient de lancer une proclamation au peuple, l'invitant à repousser la nouvelle Constitution, qui ne répond pas, dit-il, aux vœux populaires! Voilà, nous semble-t-il, une pure pétition de principe. Ce sera précisément au peuple à décider si cette Constitution lui convient ou non.

**M. Soldati**, président du gouvernement du Tessin, vient de tomber gravement malade d'une inflammation d'entrailles. Les conseillers d'Etat Colombi et Rusconi ont dû se transporter à son chevet pour discuter les recours électoraux.

Cet événement produit une grande anxiété dans le camp conservateur. L'état du malade est considéré généralement comme inquiétant, dit une dépêche de la *Nouvelle Gazette de Zurich*.

**Recours tessinois.** — Le Conseil fédéral a toujours, pour se distraire, une corbeille de recours tessinois. Dans sa séance d'hier, il en a tranché une demi-douzaine.

Les recours d'Alessio Morliani, de Mendrisio; d'Antonio Franchini, de Mendrisio, et de Paolo Decapitani, à Lumino, contre les décrets du conseil d'Etat du canton du Tessin pour exclusion des registres électoraux sont déclarés fondés.

Le recours du député Plinio Perucchi, avocat, à Stabio, contre les décrets du conseil d'Etat concernant l'inscription de 6 citoyens du nom de Crivelli et de 3 citoyens du nom de Bobbia sont déclarés fondés quant aux 6 membres de la famille Crivelli et non fondés quant aux 3 membres de la famille Bobbia.

Les recours de Giovanni Ramponi, de Monteggio, et de Giuseppe Messi, de Beride, concernant l'exclusion des registres électoraux, sont également écartés comme non fondés.

**Traité austro-hongrois.** — L'échange des ratifications de la convention conclue le 5 décembre 1890 (R. f. V. 336) entre la Suisse et l'Autriche-Hongrie au sujet des épizooties ayant été effectuée à Vienne le 28 février dernier, cette convention, en vertu de l'article 6, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1891 et sera insérée dans le recueil officiel des lois.

**Le bénéfice du Tir fédéral de Frauenfeld.** — Le Comité d'organisation du Tir fédéral de Frauenfeld, après avoir prélevé 5000 fr. pour en faire don au prochain Tir fédéral et ayant en outre mis de côté une somme suffisante pour parer aux réclamations éventuelles et couvrir les frais de l'envoi de la bannière fédérale au prochain Tir, a arrêté à 77,302 fr. le bénéfice net du Tir fédéral de 1890, somme sur l'emploi de laquelle prononcera l'assemblée générale des actionnaires de la Société de garantie du Tir.

**Repos des employés de chemins de fer.** — Plusieurs lettres anonymes, envoyées par des employés de chemin de fer au Département fédéral se plaignent de ce que les Compagnies n'observent pas la loi qui assure à ces employés 12 jours de repos dont 18 dimanches.

Le Département fait répondre par la voie de la presse qu'il ne peut pas prendre en considération des lettres non signées et qu'il est nécessaire que les auteurs précisent les faits pour que le Département puisse faire une enquête.

**Percement du Simplon.** — Le *Bund* annonce qu'on parle à nouveau et sérieuse-

ment du projet de percement du Simplon. On croit dans certains cercles que le voyage à Rome de M. Marti, directeur du Jura-Simplon, n'a pas d'autre but.

**Fête jubilaire de la Confédération.** — Le comité central réuni mardi à Schwyz a désigné comme lieu de fête la prairie du chancelier Müller et comme emplacement des jeux scéniques celle du major Rodolphe de Reding. Le comité a garanti un crédit de 100,000 fr. pour les constructions.

L'Etat de Schwyz a déclaré se charger de la représentation scénique et d'encaisser les recettes y relatives; la Confédération prend sur elle de couvrir le déficit possible.

**Echos de l'occupation.** — Le lieutenant-colonel Bühlmann, ex-commandant de place de Lugano, publie dans la *Revue mensuelle des officiers*, des réflexions sévères sur les incidents de Lugano et conclut au droit de l'armée à faire usage de ses armes.

**Loi sur la chasse.** — La conférence convoquée à Berne pour cette question a terminé ses travaux. La plupart des propositions formulées par le Département fédéral de l'agriculture ont été acceptées.

**Les actions du Central.** — La *Berner Zeitung* annonce que, dans leur séance d'hier, les délégués du Conseil fédéral et du syndicat n'avaient pas encore abouti à une décision dans la question de l'achat d'actions du Central Suisse.

## NOUVELLES DES CANTONS

**Le groupe conservateur du Grand Conseil de Saint Gall**, réuni en assemblée avec l'ancienne fraction conservatrice de la Constituante, a décidé à l'unanimité de présenter au peuple, comme candidats au conseil d'Etat, trois conservateurs-catholiques, deux démocrates et deux radicaux. Les noms des candidats seront choisis dans une nouvelle réunion qui aura lieu le dimanche des Rameaux.

Les démocrates sont d'accord avec les conservateurs.

**Emission de billets.** — Le Landrath de Nidwalden a autorisé la Caisse d'épargne de Stans à porter son émission de billets à la somme d'un million.

Il a approuvé les comptes d'Etat pour 1889 et le budget 1891.

**Le fonds cantonal schaffhouisois** de la fondation Winkelfried achève une fortune de 23,600 francs.

La caisse d'assurance sur les incendies du même Etat avait en fin 1890 une fortune de 1,104,027 francs. Les recettes de l'année dernière se sont élevées à 91,405 francs et les dépenses à 27,374 francs.

**Dignité ecclésiastique.** — M. le curé Stammler qui depuis si longtemps dirige avec tant de zèle et de tact la paroisse catholique-romaine de Berne, vient d'être élevé par le Pape à la dignité de camérier.

**Succès.** — M. le Dr Hermann Gentinetta, l'ancien président central des Etudiants suisses, vient de passer brillamment ses examens d'avocat en Valais.

Toutes nos félicitations à notre ami.

**Chemin de fer Vevey-Bulle-Thoune.** — Dans sa séance du 2 courant, le Conseil communal de St-Légier et la Chiesaz a voté une subvention de 50,000 francs pour le chemin de fer Vevey-Bulle-Thoune, à condition qu'il soit construit sur la rive gauche de la Veveyse et desserve ainsi la paroisse de Blonay. Une subvention du même chiffre sera votée par le Conseil communal de Blonay.

## Le conflit de La Chaux-de-Fonds

(Correspondance particulière de la Liberté.)

J'ai examiné le côté juridique du conflit et, comme vous avez pu le voir, les arguments de M. Cornaz ne tiennent pas debout devant la loi ecclésiastique neuchâteloise. Sa manière de raisonner est ridicule. C'est le verbiage d'un avocat, ce n'est pas l'argumentation serrée d'un juriste. Et cependant M. Cornaz pose pour juriste; mais ne chicanons pas.

Le *National* dit qu'il y a autre chose dans le recours catholique que la revendication d'un prétendu droit: « Ce que l'Eglise catholique romaine de La Chaux-de-Fonds veut avant tout, c'est l'écrasement complet, définitif, de la paroisse catholique-romaine. » Cette accusation avait déjà été proférée ce printemps. « Pour s'en convaincre, disait alors le *véridique National*, il n'y a qu'à lire la *Liberté* et le *Pays*. » Ce dernier journal releva le gant et somma le *National* de citer le passage auquel il faisait allusion. Mieux avisé que M. Clerc,

le *National* se tint coi. Les catholiques-romains veulent donc écraser les catholiques-chrétiens, au dire du *National*, et les badaux le croient. Disons une bonne fois quels sont nos sentiments à ce sujet.

Qu'on le sache donc bien: nous ne voulons ni détruire ni écraser ces pauvres vieux-catholiques, et cela pour de bonnes raisons. Ce serait une peine parfaitement inutile que nous nous imposions. Il y en a d'autres qui s'en chargent et qui réussissent admirablement dans cette besogne. Ce sont les vieux-catholiques eux-mêmes. Le *National* reconnaît que notre attitude a été correcte pendant ces quinze dernières années. Eh bien! pendant ce temps-là, qu'est devenu le schisme à La Chaux-de-Fonds? Il a dépéri, il s'est étioilé. Et si aujourd'hui il est poussif comme un vieux cheval morveux, borgne et boiteux, qu'il s'en prenne à son grand pontife Baur et à son acolyte Rais. Celui-ci par sa stupidité, celui-là par son autoritarisme de pachà et sa haine profonde pour la classe ouvrière et ses chefs les plus aimés et les plus populaires, ont réussi à créer le désert autour d'eux. Rais n'est plus suivi que par ses chiens, ses poules et ses lapins. Il y a une année qu'il s'en allait de maisons en maisons, sérieux et grave comme un roi d'hôpital, répéter à tous et à un chacun que les ultramontains iraient voter au printemps. Et, pour intéresser à sa cause les entrepreneurs de la localité, il promettait de faire construire un vaste bâtiment dans son jardin de la rue de La Chapelle s'il obtenait la majorité. Il a obtenu une majorité *incontestée*, c'est incontestable; son organe l'appelle même brillante par dérision. Eh bien, savez-vous comment il a tenu sa promesse? Il a construit dans son jardin... un hangar pour ses chiens, ses poules et ses lapins. Pour ce beau bâtiment, il n'a pas eu besoin de recourir aux architectes et aux entrepreneurs de la localité, et ceux-ci, comme le corbeau de la fable, jurent, mais un peu tard qu'on ne les y prendra plus. Il s'est muni de planches, de clous, d'un marteau et d'une piole, il a été lui-même son architecte, son entrepreneur, son maçon, son charpentier, son cloutier. Si cela amuse la spirituelle population de La Chaux-de-Fonds, s'il cloue son crédit et son autorité en clouant ses planches, si les membres même de son comité se dégoûtent d'un semblable curé, si les membres de la secte sont sans principes et sans foi, si la baraque vieille-catholique croule, nous n'en pouvons rien, et les vieux-catholiques ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Nous cherchons l'écrasement complet et définitif de l'Eglise catholique chrétienne? Allons donc. Elle est donc bien malade cette pauvre vieille. Elle est bien vermoulue cette secte abracadabrante. Non, non; ne croyez pas que nous cherchions à la faire disparaître. Nous voulons au contraire la conserver dans un bocal hermétiquement fermé, et bientôt nous irons promener nos vieux-catholiques sur les champs de foire, nous les montrerons comme un phénomène rare, comme une curieuse antiquité, et notre fortune sera faite. Les « bondieusards » du *National* peuvent se rassurer. Les catholiques-romains de La Chaux-de-Fonds ne veulent pas enfoncer des portes ouvertes; ils veulent laisser vivre les vieux-catholiques comme les vieux-catholiques les ont laissés vivre eux-mêmes en 1875. Faut-il le dire; il est cocasse d'entendre ces pauvres vieux-catholiques crier comme si on les étranglait déjà: « Maman!!! maman!!! » C'est fait pour inspirer un profond sentiment de pitié et de dégoût à tout homme impartial.

« La communauté catholique romaine n'est pas satisfaite d'avoir un temple, elle « en veut deux, dit le *National*; elle était « lasse du calme dont nous jouissions, il « lui fallait la lutte. » A cela ma réponse est facile: Nous voulons tout ce qui est à nous, et rien que ce qui est à nous, et pour l'obtenir nous ne reculerons devant aucun moyen honnête et légal, qu'on le sache bien. La charrue est en terre, nous irons jusqu'au bout du champ. Nous aimons le calme et la tranquillité autant et plus que n'importe qui; mais la lutte que nous avons eu à soutenir en 1875 ne nous fait pas peur en 1891. Ce qui nous appartenait, il y a quinze ans, nous appartient encore aujourd'hui, ce que les hasards du scrutin nous ont enlevé, les hasards du scrutin peuvent nous le rendre. Qui a commencé la lutte? Sont-ce peut-être les catholiques-romains qui l'ont commencée en 1875? Non; ils ne demandaient qu'à vivre en paix. Ce sont les vieux-catholiques. Qui a commencé la lutte en 1890, qui n'est que la suite de la précédente? Sont-ce les catholiques-romains? Non; ils ne demandaient qu'à aller voter. Ce sont les vieux-catholiques, c'est le conseil d'Etat qui nous a, au mépris de la justice et des lois, enlevé notre droit de vote que nous revendiquons aujourd'hui, et la responsabilité des événements retombe tout entière sur nos adversaires.

L'Eglise, la cure et les biens que détiennent les vieux-catholiques nous appartiennent. Tout cela a été acquis et construit avec les deniers des catholiques-romains.

Comment les vieux-catholiques auraient-ils pu y contribuer puisqu'ils n'étaient pas nés? Comme les coucous, ils se sont emparés d'un nid tout fait. Nous disons avec l'*Abeille*, feuille d'annonce du *National*: « L'intention d'un donateur est aussi sacrée « que celle d'un mourant, et il n'appartient « à personne de l'interpréter à sa fantaisie. » Or, ceux qui ont donné autrefois pour l'Eglise catholique-romaine de La Chaux-de-Fonds, voient leurs intentions interprétées selon les fantaisies haineuses du *National* et de ses amis. Eh bien! ce sont ces intentions sacrées comme celles d'un mourant que nous voulons accomplir en rendant l'Eglise et la cure des vieux-catholiques à leur destination première. Et nous avons d'autant plus raison de le faire qu'elles ne servent plus à rien. Six à huit personnes adultes avec quelques enfants, voilà tout l'auditoire de l'intrus. Après les événements du printemps dernier, on fit venir M. Hénotelle pour prêcher; on pensait que, grâce à sa parole élégante et facile, on galvaniserait ce cadavre en décomposition. Son prêche fut annoncé par les journaux, et son auditoire comptait treize personnes. Quelle ignoble farce religieuse!

Tandis que l'Eglise vieille-catholique est déserte, l'Eglise catholique-romaine, quoique plus vaste, est cependant chaque dimanche trop petite pour contenir la foule qui s'y presse. Deux églises nous sont nécessaires et puisque nous en possédons deux, nous voulons les utiliser les deux. La construction d'une nouvelle église n'enlève rien à nos droits de propriété sur les immeubles que détiennent les vieux-catholiques, et jamais nous n'avons accepté les faits accomplis.

M. Clerc, qui se soucie de la vérité comme d'une guigne, a dit en plein Grand Conseil qu'il regrettaient le conflit actuel et que, si une solution pacifique n'était pas intervenue, la faute n'en était ni au conseil d'Etat, ni aux représentants de la fraction catholique dans cette assemblée, mais à qui de droit. Quoique M. Clerc n'ait pas toujours le don d'être clair, on comprend qu'il a voulu désigner les « catholiques-romains » de la Chaux-de-Fonds. Et le *National* se fait l'écho de l'honorable conseiller d'Etat lorsqu'il dit que les représentants les plus autorisés des « catholiques-romains » du canton ont conseillé à leurs coreligionnaires de La Chaux-de-Fonds de retirer leur recours, et d'entrer en composition avec le gouvernement.

Ce qu'il y a de vrai en cela, c'est que MM. les députés catholiques au Grand Conseil, avec l'assentiment des « catholiques-romains », ont demandé une entrevue au conseil d'Etat. Ils étaient porteurs d'une double proposition de conciliation sincèrement adoptée par les « catholiques-romains » de La Chaux-de-Fonds: Ou bien appeler tous les catholiques de la paroisse indistinctement à se prononcer sur l'abrogation du décret de 1876, ou bien reconnaître la paroisse « catholique-romaine » comme paroisse officielle, en réservant la question de propriété des immeubles comme relevant exclusivement du domaine des tribunaux. La première proposition donnait satisfaction aux « catholiques romains » sans infliger aucun désaveu au conseil d'Etat. Néanmoins celui-ci refusa catégoriquement de discuter cette première proposition. Restait la seconde. Le conseil d'Etat l'acceptait dans sa forme, se disait sincèrement disposé à reconnaître la paroisse « catholique-romaine » comme paroisse officielle, mais à une condition: les « catholiques-romains » devaient préalablement retirer leur recours. Vous comprenez bien que la condition était inacceptable et que la bonne volonté dont le conseil d'Etat faisait montre n'était qu'un leurre. La conférence n'eut donc pas de résultat. Nous aurions dû retirer d'abord notre recours; cela fait nous étions complètement désarmés. Le conseil d'Etat, pour la forme, présentait le projet d'ériger notre paroisse en paroisse officielle, mais il conseillait à ses amis politiques de refuser son projet. De serin, il se faisait serinette. Et il n'avait que de l'eau bénite de cour à nous donner.

Supposons même que le projet ait été adopté par le Grand Conseil. Comme il s'agissait d'inscrire au budget une dépense régulière, on demandait le referendum, et tous les coups nous étions battus. Si donc, aucune des propositions de conciliation présentées au conseil d'Etat au nom des « catholiques-romains » n'a pu aboutir, la responsabilité en retombe directement sur le conseil d'Etat lui-même et non sur ceux qu'il a voulu duper.

Si on espère qu'un jour, de guerre lasse, nous jeterons les armes, on se trompe. Nous désirons la paix, mais nous ne redoutons pas la lutte. Nous irons jusqu'au bout; nous ne désarmerons que le jour où nous aurons épuisé toutes les instances. Nous ne nous refuserons jamais à discuter des propositions de conciliation. Nous en avons fait on les a repoussées. Nous n'avons plus à en faire. Notre ligne de conduite est toute tracée et dussions-nous succomber finalement, nous aurons du moins la satisfaction d'avoir attesté la stupidité des vieux-catholiques.

mes et l'infamie dont nous sommes victimes.

## ÉTRANGER

### COURRIER TELEGRAPHIQUE

(Dépêches du 5 mars.)

**Rome.** — Mgr Deruaz, évêque de Genève, mandé télégraphiquement à Rome, annonce qu'il a quitté l'Italie.

Les journaux publient une information de Malte disant que les travaux de fortification de l'île marchent rapidement et qu'ils seront complètement terminés au printemps. La nouvelle station phare militaire sera inaugurée le premier jour. Le port devant servir aux torpilleurs sera achevé en quelques temps arrivant à Malte des chargés de blés et de conserves, de matériel de guerre. Certaines voix vont dans ces préparatifs de l'Armée des indices de complications possibles dans la Méditerranée.

La liste ministérielle des membres de la commission du budget a passé et a été remplacée par MM. Fortis et Sonzogno. La majorité ministérielle paraît garantie.

Les révélations sur les scandales produisent une émotion considérable dans la presse et le public. Une lettre va être adressée à la Chambre.

Le prince Napoléon a passé un meilleur jour; depuis ce matin, son état sensiblement amélioré.

**Paris.** — Le rapport de M. Méline aux douanes proclame la nécessité d'une action pour diriger l'emploi des fonds financiers privés de la France, de l'industrie et commerce et pour l'initiative privée de la France, à l'étranger. Il estime que les votes sont compensateurs et non punitifs.

A la suite d'une conférence entre MM. de Beaurepaire et procureur de la république, M. Méline a ordonné d'arrêter dimanche tous les individus qui, sur les champs de bataille, livraient à l'industrie du jeu. Le ministre est d'avis qu'une loi serait pour autoriser dorénavant le jeu hippodromes.

**Vienne.** — Dans cinq villes d'Autriche, non compris Vienne, ont eu lieu deux libéraux-allemands, deux allemands, un antisémite.

Les libéraux-allemands gagnent sur les antisémites.

**Berlin.** — Le *Moniteur* allemand publie la loi concernant la réunion d'un royaume de Prusse. Le *Moniteur* publie également la liste des ouvriers restés sans travail. Le chiffre le plus élevé est de 20,000, appartenant pour la partie à l'industrie des constructions. Un chômage a été causé par les conditions exceptionnelles de l'hiver.

Dans la séance du Reichstag, à l'occasion de la discussion du budget des chemins de fer de l'Alsace (Lorraine) a déclaré qu'il y avait un grand dommage souffert des chemins de fer à l'occasion de la guerre, que, ces derniers temps, en politique, qui ont accaparé le monopole du patriotisme, a une heureuse solution de cette affaire. Parlant au nom de l'Alsace-Lorraine, il a ajouté que la population de cette province n'est attachée avec ces individus.

Des nouvelles d'Afrique annoncent que le major de Wissmann a établi une tribu Massai et Arusha, revenant à la côte, une quantité de soldats et tuant les négriers tendu dans quelques jours à Berlin. Les Européens de l'expédition ont très bonne santé.

**Strasbourg.** — On dit que le conseil d'Etat d'Alsace-Lorraine s'apprête à solliciter de l'empereur l'audience pour une députation de députés. Dans le cas où l'audience serait accordée, le premier secrétaire des membres de la délégation serait Berlin.

**Berlin.** — En réponse à la lettre de la Fédération des mineurs, le président des mines ont déclaré qu'il était impossible de réduire le travail à huit heures, y compris la sortie. En réalité, il ne sera que six heures et demie, et diminuera de 15% et devra être suffisante pour satisfaire les demandes. Il leur était également déclaré d'accepter les commissions des mineurs, de reprendre les congédiés et d'accepter la surcharge des charrettes.

Il renoncent, par conséquent, à la surcharge des charrettes.

FRIBOURG

LA REVISION  
devant le Grand Conseil

III

M. Thérault. — M. Bielmann se défend du reproche de précipitation. Or, j'en trouve la preuve dans son exposé même. Je suis obligé, nous a-t-il dit, d'écourter le développement de la motion, car le temps nous manque pour aborder tous les points de notre programme de réformes. Est-ce que cet aveu ne nous démontre pas que cette discussion est prématurée et qu'elle aurait gagnée à être renvoyée ? Je suis surpris aussi du dépôt de cette demande de revision totale en présence du recours que la députation du Lac a adressé au Conseil fédéral. Il y a dans cette attitude une contradiction flagrante et formelle. D'un côté, l'on prétend qu'il est impossible d'obtenir du peuple fribourgeois une revision constitutionnelle aussi longtemps que la majorité des citoyens actifs sera requise. Et d'autre part, cette même députation, qui déclare ne pouvoir faire un pas dans la voie de la revision en présence de l'art. 79, vient aujourd'hui avec tout le bagage d'une revision totale, sans attendre que le passage soit ouvert, sans même essayer de frayer la voie par l'introduction d'un tout petit nombre d'objets. Bien plus, elle y met tant d'insistance qu'elle a voulu la discussion malgré l'absence de toute une députation.

Qui expliquera cette énigme ? D'où vient qu'on charge le char de la revision jusqu'aux essieux pour franchir une porte qui n'est pas encore ouverte ? Il est vrai que l'exposé de M. Bielmann a débarrassé le convoi de tout un fatras de hors-d'œuvre ; mais si nous consultons l'organe officiel du parti radical — puis-je M. Bielmann a parlé d'organe officiel — nous n'y trouvons pas moins de quatorze propositions formelles de revision, sans compter les modifications de rédaction et les dispositions d'équiparation à la Constitution fédérale.

Evidemment, lorsque la discussion de fond s'ouvrira devant le Grand Conseil nous verrons apparaître tout cet ensemble de revendications. Bien plus, on nous demande une revision totale, la nomination d'une Constituante, tout un branle-bas. On dirait vraiment qu'on cherche à faire rejeter la motion tant on lui donne de l'envergure. On bien voudrait-on couvrir l'irrégularité qu'on a commise en nantissant directement la Confédération de la revision de notre Constitution ? Car il est évident que ce procédé a produit à Berne une mauvaise impression, surtout auprès des juristes, qui jugent les choses pour elles-mêmes et qui ne consentiraient jamais à violer les lois et les principes du droit au profit d'un parti. C'est cette situation fautive qu'on a voulu sans doute faire disparaître en déposant auprès du Grand Conseil la demande d'une revision totale.

Or, est-ce que le peuple fribourgeois désire une revision totale ? Non. Pas même le gros des troupes radicales. En effet, où ce désir s'est-il manifesté ? Quel essor extérieur a-t-on vu se produire ? Y a-t-il eu des pétitions, des assemblées, voire même des efforts dans la presse ? Rien de tout cela. Une revision partielle trouverait plus d'écho et pourrait se faire sans trop tarder. Les motionnaires prétendent que la Constitution de 1857 est hors de cours, démodée, hors d'usage. Pour moi, je la crois encore solide et viable ; certaines formes extérieures ont besoin peut-être d'être retouchées ; le vêtement n'est peut-être pas à la mode ; mais la nervure est encore intacte, la charpente soutient bien l'édifice. Le parti conservateur ne refusera pas d'y introduire quelques améliorations, d'y ajouter même quelques points décoratifs, mais plutôt dans le sens d'une revision partielle que d'une revision totale.

On a cité les paroles que j'ai prononcées à Berne ; je n'ai pas à en retrancher une virgule. Nous serons fidèles à nos déclarations.

La seule proposition sérieuse de la motion est celle qui concerne la revision de l'art. 79, soit du titre VI de la Constitution, relatif au mode de votation. Ici, je partage pleinement l'opinion de M. le Directeur de l'intérieur ; je ne crois pas que les Chambres entrent dans le système d'interprétation de la Constitution fédérale. Ce serait substituer l'arbitraire d'une majorité aux garanties constitutionnelles. Une pareille manière de procéder mettrait tous les cantons à la merci des fluctuations parlementaires et porterait atteinte à l'inviolabilité des Constitutions cantonales.

M. Bielmann a fait allusion aux troubles d'octobre. La question des droits populaires n'est pour rien dans ces troubles. Le parti de l'opposition n'a pas été entravé dans l'exercice de ses droits électoraux.

Je ne pourrais donc accepter la motion dans le sens d'une revision totale. Nous ne sommes pas prêts pour une entreprise aussi considérable, à la veille de l'expiration de notre mandat. Et ce n'est pas la discussion de ce jour qui nous mettra à même de nous rendre compte si le peuple fribourgeois désire réellement cette revision. Il verra de bon œil, je crois, une revision partielle ; mais il ne serait pas disposé actuellement à entrer dans le grand branle-bas d'une revision totale.

M. Hug. — Il est certain que chaque fois que nous ne marcherons pas d'accord avec la majorité, on critiquera nos démarches et on nous reprochera de faire fausse route. Nous y sommes habitués. La question est maintenant de savoir si aujourd'hui la majorité accordera au conseil d'Etat la confiance qu'elle lui témoigne d'ordinaire. Il ne s'agit nullement de se livrer à une discussion approfondie à laquelle la députation de la Glâne regrette de ne pouvoir assister. Mais simplement d'un renvoi au conseil d'Etat. Le conseil d'Etat examinera la question et verra s'il veut nous proposer une revision totale ou partielle et de notre côté nous verrons si nous pouvons nous déclarer satisfaits. On critique notre pétition aux Cham-

mes auraient-ils n'étaient pas se sont emparés dions avec du National : est aussi sacrée il n'appartient à sa fantaisie autrefois romaine de La intentions in-haineuses du bien ! ce sont me celles d'un accomplir en les vieux-catholiques. Et nous le faire qu'él-Six à huit per-enfants, voilà Après les évé-rier, on fit venir on pensait que, et facile, on décomposition. r les journaux, reize personnes. use !

ÉTRANGER

COURRIER TELEGRAPHIQUE

(Dépêches du 5 mars.)

Rome. — Mgr Deruaz, évêque de Lau- Anne et Genève, mandé télégraphiquement à Rome, annonce qu'il a quitté Lausanne cette nuit.

Les journaux publient une informa- tion de Malte disant que les travaux de fortification de l'île marchent rapidement et qu'ils seront complètement terminés au printemps. La nouvelle station télégra- phique militaire sera inaugurée au pre- mier jour. Le port devant servir d'abri aux torpilleurs sera achevé en mai. Depuis quelque temps arrivent à Malte des navires chargés de blés et de conserves, ainsi que du matériel de guerre. Certaines feuilles voient dans ces préparatifs de l'Angleterre des indices de complications prochaines dans la Méditerranée.

La liste ministérielle des membres de la commission du budget a passé aux deux remplacés par MM. Fortis et Sonnino, op- posants. La majorité ministérielle est de quarante voix.

Les révélations sur les scandales afri- cains produisent une émotion considérable dans la presse et le public. Une interpellation va être adressée à la Chambre.

Le prince Napoléon a passé une nuit meilleure ; depuis ce matin, son état s'est sensiblement amélioré.

Paris. — Le rapport de M. Méline sur les douanes proclame la nécessité de la protection pour diriger l'emploi des ressour- ces financières privées de la France vers l'industrie et commerce et pour stimuler l'initiative privée de la France, inférieure à celle de l'étranger. Il estime que les tarifs votés sont compensateurs et non prohibitifs.

A la suite d'une conférence entre M. Fal- lières et MM. de Beaurepaire et Banaston, procureur de la république, M. Constans a ordonné d'arrêter dimanche tous les indi- viduals qui, sur les champs de course, se livraient à l'industrie du jeu. Le gouverne- ment est d'avis qu'une loi serait nécessaire pour autoriser dorénavant le jeu sur les hippodromes.

Vienne. — Dans cinq villes de la Basse- Autriche, non compris Vienne, ont été élus deux libéraux-allemands, deux nation- aux-allemands, un antisémite.

Les libéraux-allemands gagnent deux siè- ges sur les antisémites.

Berlin. — Le Moniteur de l'Empire publie la loi concernant la réunion d'Helgo- land au royaume de Prusse.

Le Moniteur publie également une sta- tistique des ouvriers restés sans travail cet hiver. Le chiffre le plus élevé a été de 20,000, appartenant pour la plus grande partie à l'industrie des constructions. Le chômage a été causé par les rigueurs ex- ceptionnelles de l'hiver.

Dans la séance du Reichstag de ce jour, à l'occasion de la discussion sur le budget des chemins de fer de l'Etat, M. Hoffel (Lorrain) a déclaré que le Reichs- land a gravement souffert des mesures prises au sujet des passeports. Il a regretté que, ces derniers temps, en France, des politiciens, qui ont accaparé pour eux le monopole du patriotisme, aient empêché une heureuse solution de cette question.

Parlant au nom de l'Alsace-Lorraine, il a ajouté que la population de ces pays n'a aucune attache avec ces individus.

Des nouvelles d'Afrique annoncent que le major de Wissmann a établi une station fortifiée à Mossi, sur le Kilimandjoro, puni les tribus Massai et Arusha, et libéré, en revenant à la côte, une quantité d'esclaves, dispersant et tuant les négriers. Il est at- tendu dans quelques jours à Bagamoyo.

Les Européens de l'expédition sont en très bonne santé.

Strasbourg. — On dit que le président de la délégation d'Alsace-Lorraine a prié le statthalter de solliciter de l'empereur une audience pour une députation qui lui pré- senterait l'adresse votée par la délégation.

Dans le cas où l'audience serait accordée, le président, le premier secrétaire et quel- ques membres de la délégation se rendraient à Berlin.

Dortmund. — En réponse à un ultima- tum de la Fédération des mineurs, les pro- priétaires des mines ont déclaré qu'il leur était impossible de réduire la journée de travail à huit heures, y compris l'entrée et la sortie. En réalité, ils ne travailleraient que six heures et demie, et la production diminuerait de 15 % et deviendrait insuffi- sante pour satisfaire les demandes. Ils ont déclaré qu'il leur était également impos- sible d'accepter les commissions de contrôle des mineurs, de reprendre les agitateurs extrémistes congédiés et d'accepter un tarif unique.

Ils renoncent, par contre, à défalquer la surcharge des charrettes et maintiennent

l'annulation des charges. Ils jugent les salaires suffisants.

On prévoit donc une grève générale. De grandes précautions sont prises par l'au- torité militaire, et, en cas de troubles, on peut s'attendre à les voir réprimer avec une grande sévérité.

Schröder, le chef de la dernière grève, a été élu délégué au congrès international de Paris.

Copenhague. — Le général de Wedel, aide de camp de l'empereur d'Allemagne, a remis au roi de Danemark une lettre auto- graphe de Guillaume II, accompagnée d'un exemplaire de la relation de son voyage dans les contrées scandinaves.

Le général est chargé de la même mis- sion auprès du roi de Suède.

Bulharest. — Le nouveau cabinet est composé comme suit :

MM. Floresco, président sans portefeuille ; Catargi, Intérieur ; Vermesco, finances, et, par interim, justice ; Esarco, affaires étran- gères ; Isvorano, commerce ; Theodoresco, instruction ; Lahovari, guerre ; Olanesco, travaux publics.

Le cabinet a été assermenté ce matin. Les Chambres se sont ajournées jusqu'au 13 mars.

Buenos-Ayres. — Le bruit qui courait à la Bourse de l'émission de papier monnaie a causé une panique. Le gouvernement pro- bablement recourra à un emprunt national.

CHRONIQUE GENERALE

Le prince Jérôme-Napoléon. — Une dépêche de Rome (voir notre n° 50) a an- noncé que S. Em. le cardinal Merimild avait visité le prince Jérôme-Napoléon, dont l'état inspirait en ce moment de sé- rieuses inquiétudes. D'après un télégramme envoyé au Journal de Genève, l'Eminentis- sime cardinal aurait cherché à placer la conversation sur les devoirs religieux à remplir, et le prince aurait décliné cette invitation en affirmant sa persistance dans l'incrédulité qu'il avait autrefois affichée avec éclat.

Le Courrier de Genève d'hier publie une dépêche de Rome infligeant un démenti à ce récit, en particulier pour ce qui a trait aux dispositions du prince Jérôme-Napo- léon.

D'autre part, on lit dans les Gaulois :

En présence de l'amélioration de l'état du prince Napoléon, la question de savoir s'il recevrait les secours de la religion, au cas où il se trouverait en danger, ne s'est pas posée.

Mais, pour nous, il n'est pas douteux qu'elle serait résolue dans le sens de l'affirmative.

Nous avons dit, en effet, il y a quelque temps, sans rencontrer de démenti, que le prince Napo- léon professait maintenant des opinions tout autres que celles qu'on lui connaissait jusqu'à présent. Depuis qu'il est à Rome, il est allé tous les dimanches à la messe, au vu et au su de toute la ville.

Ajoutons que l'été dernier déjà, à Thoune, en Suisse, il allait tous les dimanches à la messe, avec une personne de ses amis, et que tous deux suivaient l'office dans le même paroisson.

Mgr O'Brien et les catholiques de Halifax. — Treize catholiques bien connus de Halifax ont écrit à l'archevêque Mon- seigneur O'Brien déclarant qu'ils regar- dent sa dernière lettre comme une menace indiquant qu'il va commander à son peuple de voter contre tout candidat à Halifax qui se prononcera pour la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis. Ils protestent contre une pareille immixtion et ils disent :

Les soussignés croient fermement tous les dogmes de l'Eglise catholique, y compris l'infaillibilité du Pape en matière de foi, de morale et de discipline de l'Eglise, mais ils ne peuvent admettre que le Pape, et encore moins tout prélat inférieur dans la hiérarchie, ait jamais prétendu être infaillible dans une question comme celle de la réciprocité illimitée avec les Etats- Unis et des effets quelle peut produire dans la Puissance. Ils ne peuvent croire que Votre Grandeur prétende affirmer que dans une question de cette nature, qui n'a rien à faire avec la religion, un archevêque ou un évêque peut parler avec infaillibilité et commander l'obéissance à son peuple.

En réponse Mgr O'Brien dit qu'il « ne prétend pas être infaillible, mais qu'il pense être dans le vrai quand il soutient que chaque fois que, dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, il peut faire une déclaration ou donner un conseil ou un commandement ; cette déclaration, ce conseil et ce commandement seront si claire- ment expliqués et si conformes à la doctrine catholique qu'ils ne provoqueront aucune protestation de la part de ceux qui croient à tous les dogmes de l'Eglise ».

Le lait au point de vue de l'alimentation de l'artisan

Conférence donnée à la Société des Métiers et Arts Industriels, par M. E. de Vevey, directeur de la Station laitière, le 26 fé- vrier 1891.

Le sujet est trop compliqué, le savant

conférencier l'a donné avec trop de compé- tence pour que votre chroniqueur puisse vous en donner un résumé bien étendu. Au moins aura-t-il la qualité d'être exact, je l'espère.

On a comparé souvent le corps humain à une machine qu'il faut alimenter pour lui faire produire un travail quelconque. Dans une locomotive en activité, il y a lieu de distinguer la machine elle-même et le com- bustible. Dans le corps humain, il y a aussi lieu de distinguer la machine proprement dite et le combustible ; la machine est le corps lui-même avec ses différents organes et le combustible n'est autre que les ali- ments donnés au corps.

On distingue deux sortes d'aliments : les aliments plastiques et les aliments calorifi- ques ou respiratoires. Les premiers, à base azotée, ont surtout pour destination de maintenir le corps dans son état naturel, de remplacer ce qui tend à lui manquer par l'usage. Les aliments calorifiques ont surtout pour effet d'entretenir la chaleur du corps : c'est le véritable combustible qui fait marcher notre machine.

Les principaux aliments plastiques sont la caséine ou fromage, l'albumine ou blanc d'œuf, le gluten qui se trouve dans le blé et la fibrine qui constitue la viande.

On range dans les aliments respiratoires ou calorifiques (aliments à base de carbone), les graisses, les huiles, les sucres, l'am- don, l'alcool, etc.

Pour être complet, un aliment doit être à la fois plastique et calorifique, et conte- nir des substances minérales. Or, le lait comprend :

Eau	87.5 %
Caséine	3.5 %
Graisse	3.5 %
Sucres	4.8 %
Substances minérales, sels, phosphates	0.7 %

La matière plastique du lait est la ca- séine ; sa matière calorifique est constituée par la graisse et le sucre.

La quantité d'eau qui se trouve dans le lait est assez considérable ; eu égard aux autres aliments, cette quantité n'est cepen- dant pas exceptionnelle. En effet :

Les concombres renferment le	98 %	d'eau
Les choux	92 %	»
Les épinards	87 %	»
Le filet de bœuf	75 %	»

ce qui prouve que la viande elle-même con- tient une très grande quantité de liquide.

Si le lait est un aliment complet, il est aussi un aliment économique. En effet pour la même somme d'argent, on peut se pro- curer les aliments dont la valeur nutritive est :

Asperges	1
Oeufs	6
Viande	7 1/2
Fromage gras	11
» mi-gras	14
» maigre	20
Lait	20
Pain blanc	20
Riz	20
Lait écrémé	25
Légumineuses	48

Au prix des denrées suivantes, on obtient pour 1 fr. la quantité suivante de matières plastiques et calorifiques :

ALIMENTS	Quantité	Matières calorifiques	Matières plastiques
Fromage maigre	1 kg.	59	4.5
Légumineuses	2 1/2 kg.	63	110
Viande désossée	450 gr.	6	3.5
Oeufs	12	15.5	15
Pain blanc	3 kg.	20	115.5
Pommes de terre	15 kg.	30	165
Riz	1700 gr.	8.7	70
Lait	5 litres	33	40
Lait écrémé	10 ltr.	49	50

Quantité pour % de matières plastiques et calorifiques contenues dans un aliment :

	Matières plastiques	Matières calorifiques
Fromage maigre	5	59
Légumineuses	26	44
Viande désossée	15	14
Pain blanc	6	38
Pommes de terre	2	11
Riz	5	41
Lait pur	7	8
Lait écrémé	7	5

On voit par là que le lait écrémé et les légumineuses sont les aliments les meilleurs marchés eu égard à la grande quantité de matières plastiques et calorifiques qu'ils contiennent.

Nous payons actuellement, à Fribourg, le lait à 17 centimes, et ce prix nous semble élevé ; mais nous ne devons point en être étonnés : dès que les fromages haussent, le lait subit le contre-coup, et hausse aussi.

La conférence se termine par des démon- strations microscopiques.

En somme, conférence très intéressante.

G.

bres fédérales. Mais nous était-il possible d'agir autrement lorsque vous avez fait échouer le mouvement populaire qui réclamait l'élection des syndics par le peuple? Quant à l'interprétation de la Constitution fédérale, la suite a prouvé que notre démarche était à propos puisque nous sommes au bénéfice d'une déclaration favorable insérée au protocole du Conseil national. Nous estimons avoir le droit de demander l'exécution des promesses que vous avez faites et d'insister qu'elles ne soient illusoire comme celles renfermées dans certain programme politique quant à l'organisation judiciaire, promesses qui ne se sont jamais réalisées. C'est à nous qu'il convient de regretter qu'on n'ait pas fait droit aux réclamations de nombreux citoyens parmi lesquels se trouvent non seulement des protestants, mais des adhérents de tous les partis. Notre Constitution renferme beaucoup de points qui ne peuvent plus être maintenus aujourd'hui, comme les dispositions relatives au Tribunal de commerce et bien d'autres. J'ai la conviction qu'une révision partielle nous amènera à une refonte totale. Sur le fond même de la question, on peut avoir des opinions différentes. Ainsi, je ne suis pas d'accord avec mon ami, M. Biemann, lorsqu'il réclame le referendum politique qui offre des inconvénients comme l'exemple

du canton d'Argovie le prouve, tandis que je suis partisan du referendum financier. Le conseil d'Etat doit accepter le renvoi pur et simple de la motion et nous faire des propositions quelconques à la session de mai.

**Duplicité.** — Ainsi qu'on l'a vu, nos radicaux fribourgeois n'ont plus qu'un mot à la bouche : Extension des droits populaires. Ils font sonner bruyamment les mots de liberté, de démocratie et de souveraineté populaire.

À Berne, c'est toute une autre antienne. La gauche radicale des Chambres fédérales ne cesse de se regimber contre l'élection du Conseil fédéral par le peuple, contre la représentation proportionnelle des partis et contre l'élargissement dans un sens impérial du droit d'initiative. Les mêmes radicaux accablent les conservateurs suisses de malédictions lorsqu'ils recourent à l'arme constitutionnelle du referendum; on va même jusqu'à les accuser du crime de lèse-patrie.

À Berne, on refuse la représentation des minorités conservatrices; et les mêmes

gens prétendent imposer à Fribourg la représentation de la minorité radicale.

Heureusement cette politique à double face est percée à jour. Le radicalisme suisse peut déjà s'apercevoir qu'on ne peut pas étouffer toujours la logique, la justice et la vérité.

Recommandé au Genevois!

**Evêché de Lausanne et Genève.** — Une dépêche de Rome au *Vaterland* annonce que Mgr Deruaz sera probablement consacré le jour de la saint Joseph (son jour de fête), dans l'église Trinità dei Monti, sur la colline du Pincio.

**Ligne téléphonique Fribourg-Vevey.** — La Société pour le développement de Vevey étudie un projet de ligne téléphonique Vevey Châtel-Bulle-Fribourg, qui, dit-on, a toutes les chances d'être accepté par les trois villes fribourgeoises. La Société s'intéresserait pour le tiers de la part qui incomberait à Vevey.

La question de relier Vevey à Montreux est aussi à l'étude.

**Foire de Romont.** — La foire du 3 mars a été très fréquentée. La statistique mentionne 522 vaches, 112 chevaux, 604 porcs et environ 140 têtes de menu bétail.

De nombreuses ventes ont été réalisées, mais à des prix plus bas que précédemment. Il est à présumer que la présence de la surliangue dans un hameau de Romont a pu aussi influencer désavantageusement sur les transactions.

**Incendie.** — Mercredi 4 mars, vers 2 heures du jour, un incendie a consumé un petit bâtiment appartenant à Comte Alexandre, dit au Valaisan, à Rue. Les causes du sinistre ne sont pas connues; on suppose que la cheminée aura communiqué le feu à un tas de fourrage voisin.

Presque tout le mobilier a été perdu. L'assurance n'est que de 800 fr. pour l'immeuble détruit.

**Le cours de sténographie** a lieu ce jour les lundi, mercredi et samedi, de 6 heures du soir, dans une salle de l'école des filles. On peut encore s'y inscrire aujourd'hui et samedi, à 5 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> heures.

## BANQUE POPULAIRE SUISSE

Succursale de Fribourg

Messieurs les sociétaires sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le lundi 23 mars 1891, à 2 heures de l'après midi, au premier étage du **Café du Gothard**.

La carte d'admission est exigée.

### Tractanda

Lecture du compte rendu de 1890.

Nominations :

a) de trois membres de la Commission de banque, en remplacement de :

MM. R. de Boccard  
F. Bagnon, dentiste  
J. Labastrou, libraire

Série sortant en 1891.

b) d'un suppléant en remplacement de :

M. Ed. Biemann, avocat.

c) de trois réviseurs de compte.

d) de six délégués à Berne.

Le rapport annuel sera à la disposition des sociétaires dès le 16 mars.

Fribourg, le 4 mars 1891.

Le Président de la Commission de Banque :

**Alex. GENDRE.**

### Mises de bétail et chédail

Lundi 9 mars, dès 9 heures du matin, on vendra par mises publiques, devant le **Café de la Gare, à Domdidier**, 3 vaches fraîches vélées, une génisse prête au veau, une taure de 3 ans, 2 génisses de 2 ans, 4 génisses d'un an, 1 taureau de 5 mois, 2 chars, une charrue, une herse, des colliers, etc., etc. (285/140)  
**Domdidier**, le 3 mars 1891.  
**Chardonness, Frantz**, mécanicien.

On demande pour entrer de suite

### UN BON COCHER

Envoyer les certificats et se présenter chez **H. de Lenzbourg**, 27, Grand'Rue, à Fribourg. (293)

On demande pour Fribourg une **jeune fille honnête et intelligente** comme **sommelière**. S'adresser au **Bureau des annonces de l'Imprimerie catholique**. (292)

Une jeune fille peut apprendre à fond, sous des conditions favorables, le **métier de tailleur**. Bonne occasion de se perfectionner dans la langue allemande. Vie de famille. Adresser les offres à (289)

**Joséphine Ackermann, Sachseln** (Obwalden).

### POUR L'AMÉRIQUE

ainsi que pour toutes les places d'**outre-mer les voyageurs** sont transportés par toutes les lignes et les paquets à vapeur de 1<sup>re</sup> classe, aux prix les plus réduits

Après le 1<sup>er</sup> février, chaque semaine accompagnement jusqu'au port de mer. **Lettres de change sur toutes les places d'Amérique**. (167)  
**Louis Kaiser**, à Berne, Bärenplatz, 25.

Demandez partout la (212)

### Lessive Vaudoise

En vente dans toutes les bonnes épiceries.

### UNE FAMILLE TRANQUILLE

demande à louer pour le 25 juillet prochain, un logement de 3 à 4 chambres dans une maison bien exposée au soleil et située dans le haut ou au centre de la ville.

S'adresser par écrit au **Bureau des annonces de l'Imprimerie catholique**, sous les chiffres **L. M. 241**. (241)

### LA PASSION

ESSAI HISTORIQUE

par le **R. P. M.-J. OLLIVIER**

DES FRÈRES-PRÊCHERS

**PRIX: 9 francs**

En vente à l'Imprimerie catholique

En vente à l'Imprimerie catholique :

**Apologie scientifique de la foi chrétienne**, par le chanoine DULHÉ, de Saint-Projet, troisième édition, mise au niveau des derniers progrès de la science; honorée d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII. Un fort volume, in-18, prix : 4 fr.

**La vie de la Sainte-Vierge**, par le R. P. MOLA, de l'Oratoire, traduite de l'italien par l'abbé LE MONNIER. Un vol. grand in-8° Jésus de 320 pages, illustré de nombreuses gravures. Prix : broché, 3 fr. couverture parchemin, 3 fr. 60; relié amateur, 10 fr. 25.

**Mères et enfants**. Poésies enfantines, par Mlle Hortense GAUTIER. — Un vol. in-12 de 144 pages, cartonné, imit. basane. Prix : 80 cent.

Poésies enfantines oui, mais non puériles, et que les parents mettront entre les mains de leurs enfants avec autant de plaisir que ceux-ci en auront à les recevoir. (Semaine de Cambrai.)

**Vieillesse et politique du pouvoir temporel des Papes de 1790 à nos jours**, par Charles VAN DUERM, S. J. Un vol. in-8° de 456 pages. Prix : 4 fr.

**Lettres de saint Alphonse-Marie de Liguori**, fondateur de la Congrégation du Très Saint-Rédempteur, évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, docteur de l'Eglise, traduites de l'italien par le Père F. DUMORTIER, Rédemptoriste. Première partie. Correspondance générale. 3 vol. Prix : 18 fr.

**Grégoire XVI et son pontificat**, par M. le chanoine Charles SYLVAIN. Broché, couverture parchemin, prix : 4 fr. 60.

Premier prix à toutes les expositions

## BITTER FERRUGINEUX

de **AUG.-F. DENNLER**

INTERLAKEN

Les propriétés remarquables du Bitter stomacique de Aug.-F. Dennler d'un usage déjà si général, jointes aux vertus vivifiantes des principes ferrugineux, font de ce Bitter ferrugineux un remède inappréciable contre la maladie de notre siècle :

### L'appauvrissement du sang

Dans les diverses phases de ce mal, malheureusement si répandu, de même que pour la chlorose (les pâles couleurs), le manque de forces, le dépérissement, l'anémie, les premiers symptômes de consomption, les convalescentes lentes, etc., on peut en toute confiance faire usage du Bitter ferrugineux Dennler.

**Dépôts:** J.-C. Hug, négt; Boéchat et Bourgnicht, pharmaciens; Ch. Lapp, droguiste, Fribourg; Rieter, Sudan, Gavin, pharmaciens, à Bulle; Louis Robadey, pharmacien, à Romont; Porcelet, pharmacien, à Estavayer; Golliex, Wegmüller, pharmaciens, à Morat. (1368)

## MAGASIN DE MUSIQUE AUG. EGGIS, FRIBOURG. (1150)

INSTRUMENTS. — Accessoires. — ABONNEMENTS. — Nouveautés

PARIS GRANDS MAGASINS PARIS

## DU LOUVRE

PARIS Les plus vastes et les plus beaux du monde PARIS

### SAISON D'ÉTÉ

Les Grands Magasins du Louvre de Paris ont l'honneur d'informer leur clientèle d'Europe que le magnifique Catalogue illustré des Modes nouvelles en langues FRANÇAISE, ALLEMANDE, ITALIENNE, ESPAGNOLE, PORTUGAISE et HOLLANDAISE est actuellement prêt.

Il sera envoyé par la poste et FRANCO à tous les clients des Grands Magasins du Louvre. Les personnes non clientes qui désireraient le recevoir sont priées d'en faire la demande, par lettre affranchie, à

Monsieur le Directeur des Grands Magasins du Louvre, à PARIS.

Les Grands Magasins du Louvre de Paris ont fondé une maison de réexpédition à Bâle afin d'éviter les inconvénients fâcheux qui se présentent lorsque l'on se sert d'intermédiaires.

Les envois ont lieu FRANCO DE PORT ET DE DROITS DE DOUANE dans toute la Suisse à partir de 25 fr., moyennant 3 POUR CENT ajoutés au montant de la facture. (277)

Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE n'ont aucune succursale INTERPRÈTES DANS TOUTES LES LANGUES

## ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE Bureau des annonces, 13, Grand'Rue, 13, Fribourg, Suisse

**PRIX DES ANNONCES:**

Pour le canton 15 centimes la ligne  
» la Suisse 20 » » »  
» l'étranger 25 » » »

**PRIX DES RÉCLAMES:**

Pour le canton 80 centimes la ligne  
» la Suisse 40 » » »  
» l'étranger 50 » » »

### Avis important

Il est accordé un rabais plus ou moins élevé suivant l'importance de la commande. Pour les demandes de renseignement indiquer le nom du journal et le numéro de l'annonce, en ajoutant un timbre-poste pour la réponse par écrit.



Macli animo estote  
cujus causam servit  
La Presse est une C

### ABONNEMENTS

En an . . . . . 12 fr.  
Six mois . . . . . 6 »  
Trois mois . . . . . 4 »

### DERNIÈRES DÉ

Mgr Drobe, évêque de Pa  
de mourir.

La santé du prince Napol  
s'améliorer. Les médecins  
prince pourra se rendre sou  
lieri.

Les directeurs de la Stock  
aidé de publier le bilan m  
établissement de crédit. On  
résolution est conforme au  
Goschen.

Le correspondant vienno  
Prend que le chancelier d  
Prince de Bismark sont po  
conciliés.

De nouvelles collisions o  
ouvriers grévistes et non g  
lice est intervenue pour en  
grands désordres.  
Les socialistes de Valen  
dans une réunion publique  
de la Commune de Paris.

De l'avis général, on pens  
res de représailles ordonne  
reur, concernant les passe  
ront pas à être rapportées.

Le grand duc de Bade  
d'une manière catégorique  
nité de ces mesures, et on  
monde officiel que son influ  
grande auprès de l'empere  
der à suivre une politique  
reuse.

Tous les princes de la m  
sont arrivés aujourd'hui à  
sister aux cérémonies com  
la mort de Guillaume I<sup>er</sup>.

Vu que la législation té  
sur l'expropriation des che  
pas favorable à cette expo  
seil fédéral a chargé son d  
chemins de lui présenter  
cette question.

Le département devra  
examiner si, afin de prépar  
voies à la nationalisation  
fer; il n'y a pas lieu de rev  
actuelle sur les entreprises  
fer, soit la constitution fédé

Hier au soir a eu lieu, à  
titut, sous la présidence d  
conseiller national, une as  
quée par les partisans de la  
les pensions de retraite aux  
fédéraux.

MM. Favon, conseiller n  
ment, du *Journal de Gen  
parole, tous en faveur de la  
Un comité d'initiative a é*

### DERNIÈRES NOU

**Conseil d'Etat.** (Séan  
— On confirme dans leurs  
MM. Rigolet Benjamin, t  
commune de Pont-Ja-Ville;  
Grangier Placide, tit. sy  
mune de Montbovon.

— M. le pasteur Henr  
Bâle est nommé membre d  
scolaire de la paroisse ré  
bourg.